

ABN AMRO Funds

Société d'investissement à capital variable

Société anonyme

Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B78762

(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS

« ABN AMRO Funds Profile 2 – Defensive »
« ABN AMRO Funds Global ESG Equities »
« ABN AMRO Funds Candriam Global Dividend Equities »
« ABN AMRO Funds Pzena European Equities »
« ABN AMRO Funds Aristotle US Equities »
« ABN AMRO Funds Boston Common US Sustainable Equities »

DE LA SOCIÉTÉ

Par la présente, nous informons les actionnaires des compartiments susmentionnés (les « **Compartiments** ») de ce qui suit :

Fusion des Catégories d'actions (les « Fusions »)

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») a décidé, par résolution en date du 22 décembre 2025, de procéder à la fusion de chaque catégorie d'actions « F EUR (CAP) » des Compartiments (les « **Catégories d'actions absorbées** ») avec la catégorie d'actions correspondante « I EUR (CAP) » des mêmes Compartiments (les « **Catégories d'actions absorbantes** »), à des fins de rationalisation et conformément aux dispositions de l'Article 32 des statuts de la Société. L'ensemble des actifs et passifs des Catégories d'actions absorbées sera regroupé conformément aux tableaux ci-dessous (les « **Fusions** »).

Compartiment concerné « ABN AMRO Funds Profile 2 – Defensive »				
<i>Catégorie d'actions absorbée</i>			<i>Catégorie d'actions absorbante</i>	
<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>		<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>
LU1586379106	Catégorie F EUR (CAP)	<i>absorbée par</i>	LU1253566308	Catégorie I EUR (CAP)

Compartiment concerné « ABN AMRO Funds Global ESG Equities »				
<i>Catégorie d'actions absorbée</i>			<i>Catégorie d'actions absorbante</i>	
<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>		<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>
LU1329507765	Catégorie F EUR (CAP)	<i>absorbée par</i>	LU0851647916	Catégorie I EUR (CAP)

Compartiment concerné « ABN AMRO Funds Candriam Global Dividend Equities »				
<i>Catégorie d'actions absorbée</i>			<i>Catégorie d'actions absorbante</i>	
<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>		<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>
LU1890803015	Catégorie F EUR (CAP)	<i>absorbée par</i>	LU1890803288	Catégorie I EUR (CAP)

Compartiment concerné « ABN AMRO Funds Pzena European Equities »				
<i>Catégorie d'actions absorbée</i>			<i>Catégorie d'actions absorbante</i>	
<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>		<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>
LU1329507419	Catégorie F EUR (CAP)	<i>absorbée par</i>	LU0949827314	Catégorie I EUR (CAP)

Compartiment concerné « ABN AMRO Funds Aristotle US Equities »				
<i>Catégorie d'actions absorbée</i>			<i>Catégorie d'actions absorbante</i>	
<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>		<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>
LU1329507500	Catégorie F EUR (CAP)	<i>absorbée par</i>	LU1308664413	Catégorie I EUR (CAP)

Compartiment concerné « ABN AMRO Funds Boston Common US Sustainable Equities »				
<i>Catégorie d'actions absorbée</i>			<i>Catégorie d'actions absorbante</i>	
<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>		<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>
LU2036801715	Catégorie F EUR (CAP)	<i>absorbée par</i>	LU2276928475	Catégorie I EUR (CAP)

La Fusion prendra effet le 20 février 2026 (la « **Date d'entrée en vigueur** ») et n'aura aucune incidence sur les autres classes d'actions des Compartiments.

À l'exception du montant de participation minimale, les frais et commissions applicables aux Catégories d'actions absorbantes sont égaux ou inférieurs à ceux applicables aux Catégories d'actions absorbées correspondantes. Les commissions et frais maximum applicables aux Catégories d'actions absorbantes sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Catégorie d'actions absorbante	Participation minimale	Commission de souscription	Commission de rachat	Commission de conversion	Commission de gestion	Autres commissions
ABN AMRO Funds Profile 2 – Defensive – Catégorie I EUR (CAP)	1 000 000 EUR	0 %	0 %	0 %	0,50 %	0,15 %
ABN AMRO Funds Global ESG Equities – Catégorie I EUR (CAP)	1 000 000 EUR	0 %	0 %	0 %	0,75 %	0,15 %
ABN AMRO Funds Candriam Global Dividend Equities – Catégorie I EUR (CAP)	1 000 000 EUR	0 %	0 %	0 %	0,75 %	0,18 %
ABN AMRO Funds Pzena European Equities – Catégorie I EUR (CAP)	1 000 000 EUR	0 %	0 %	0 %	0,75 %	0,15 %
ABN AMRO Funds Aristotle US Equities – Catégorie I EUR (CAP)	1 000 000 EUR	0 %	0 %	0 %	0,75 %	0,15 %

ABN AMRO Funds Boston Common US Sustainable Equities – Catégorie I EUR (CAP)	1 000 000 EUR	0 %	0 %	0 %	0,75 %	0,15 %
--	---------------	-----	-----	-----	--------	--------

Toutes les caractéristiques (y compris les commissions susmentionnées) des Catégories d'actions absorbantes resteront identiques après la Date d'entrée en vigueur, et la Fusion n'aura aucune incidence conséquente sur les actionnaires des Classes absorbantes.

Les actifs qui seront détenus par chaque Catégorie d'actions absorbée au moment de la Fusion seront conformes à l'objectif et à la politique d'investissement de la Catégorie d'actions absorbante correspondante. Toutefois, les portefeuilles de chaque Catégorie d'actions absorbée et/ou Catégorie d'actions absorbante peuvent être rééquilibrés avant les Fusions, de sorte à faciliter le processus des Fusions, le cas échéant.

Tous les frais liés aux Fusions susmentionnées seront supportés par la société de gestion de la Société.

Il est recommandé aux actionnaires d'obtenir toutes les informations dans leur pays d'origine, lieu de résidence ou domiciliation quant aux éventuelles conséquences fiscales associées auxdites Fusions.

Le 20 février 2026, des actions des Catégories d'actions absorbantes seront attribuées à chaque actionnaire des Catégories d'actions absorbées correspondantes, sur la base du ratio de fusion calculé à la Date d'entrée en vigueur. Les actionnaires de chaque Catégorie d'actions absorbée seront de ce fait en mesure d'exercer leurs droits d'actionnaires au titre de la Catégorie d'actions absorbante correspondante à compter du 20 février 2026.

Les souscriptions et/ou conversions dans les Catégories d'actions absorbées ne seront plus acceptées à compter du 16 février 2026, après chaque date butoir applicable à ces catégories. Les Fusions n'auront aucune incidence sur les souscriptions, les conversions et les rachats effectués dans les Catégories d'actions absorbantes.

Droits des actionnaires

À compter du 12 janvier 2026, les actionnaires qui n'approuvent pas les Fusions susmentionnées auront la possibilité de racheter ou de convertir leurs actions à titre gracieux jusqu'au 13 février 2026 (heure du Luxembourg).

Les demandes de rachat ou de conversion devront être adressées à l'Agent de transfert de la Société (State Street Bank International GMBH, succursale de Luxembourg).

Les documents suivants sont à la disposition des actionnaires, gratuitement, au siège social de la Société et auprès des agences locales des distributeurs :

- la dernière version du prospectus de la Société ;
- les dernières versions des Documents d'informations clés ;

Les actionnaires ont également le droit d'obtenir des informations complémentaires relatives auxdites Fusions, sur demande, auprès du siège social de la Société.

Il est recommandé aux actionnaires de chaque Catégorie d'actions absorbée de lire attentivement les Documents d'informations clés de la Catégorie d'actions absorbante correspondante (disponibles sur www.abnamroinvestmentsolutions.com/en/fund-range/fund-range.html), de manière à prendre des décisions avisées.

Luxembourg, le 9 janvier 2026

Le Conseil d'administration de la Société